



## Un dernier effort avant les vacances

### Retour d'AG

C'est l'exercice auquel s'est livré le Président du Comité d'Etablissement : au CA d'abord 30 candidats se sont présentés pour 23 postes. On note l'arrivée de 7 administrateurs délégués, dont 1 MAIF. Le nouveau bureau national a été élu à l'unanimité : il se compose de 12 personnes, Thierry BEAUDET étant confirmé à la Présidence. Il comprend un Vice-président, Roland Berthilier et 3 VP délégués, Fabrice Henry pour « mouvement, vie mutualiste et modèle mutualiste », Alain Hernandez pour « développement de l'offre, assurance maladie et mutuelle », Eric Chenu pour « les offres médico-sociales et sociales ». Les 7 nouveaux délégués nationaux sont : M. Beau pour MGEN filia, AM Harster, I Rondot, R. Saillard, C. Lafond, L. Juhel, et M. Tranchat. 2 délégués ne se sont pas représentés : M Rousseau et JP Huchet, ce dernier restant à ce jour administrateur délégué. On salue également M. Hornez, Trésorier de la Mgen qui a fait valoir ses droits à la retraite. Les attributions du BN sont en cours de finalisation. S'agissant de la nouvelle organisation, sont retenues 3 filières métiers pilotées par les 3 VP nationaux. Le Président du CE pointe deux messages forts du Président : la feuille de route pour inverser la tendance baissière de la mutualisation, l'engagement d'un chantier important sur gestion obligatoire et gestion du risque, en particulier risque cardio vasculaire. Deux autres chantiers sont en points de mire : l'offre globale et le lancement d'une offre d'entrée convenant plus particulièrement aux jeunes mais pas réservée à ce public. Il y a aussi un enjeu lié au développement des contrats collectifs.

### Evolution générale de l'organisation de MGEN Union

#### Information consultation (Article L. 2323-6 du Code du Travail)

La note soumise au Comité d'Etablissement est parvenue aux élus quelques jours avant l'Assemblée plénière. Les élus CFDT la tiennent à disposition des salariés. Pour la CFDT, quel avis pouvons-nous formuler sur une décision prise par l'employeur concernant ses prérogatives organisationnelles ? Quelles marges de manœuvre réelles avons-nous sur ce sujet ? Nous entendons la nécessité d'adaptation. La note nous indique des incidences possibles en termes de fonctions à créer ou à adapter mais on n'a pas l'information plus avant. La présentation en est faite lors de l'instance du 17 juillet pour une mise en musique au 1er septembre. Sur ces bases, Il nous a semblé opportun de nous abstenir.

Votes :

3 Pour CGT et CGC

3 Abstentions CFDT

## **Rapport annuel sur l'emploi 2012 - 2013 et prévisions annuelles en matière d'emploi pour l'année 2013 - Information-consultation (Article L.2323-56 du Code du Travail)**

Les élus CFDT se sont prononcés contre. En effet, si la partie bilan a été complétée et constitue une bonne déclinaison des éléments déjà perceptibles au bilan social, nous n'avons aucun élément véritablement prospectif dans ce document livré à mi-année pour l'exercice 2013 : la MOCEN est déjà intégrée et les salariés LMDE en fonctions support viennent renforcer nos effectifs pour le début septembre. Le prospectif est déjà derrière nous. Par contre, l'exercice est conduit sur de l'annuel et non sur du pluriannuel comme l'article du Code du travail en référence l'y autoriserait. On voit notamment poindre des projets, récemment validés politiquement, ou des intentions en termes stratégiques, auxquels les partenaires sociaux ne sont pas associés. Quant à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), c'est à ce stade au niveau du virtuel, en attente de négociations.

Vote mitigé :

3 contre (CFDT) et 3 pour des deux autres organisations syndicales représentatives à Union

### **Réalisation du Plan de formation 2013**

#### **Information consultation (Article L.2323-34 du Code du Travail)**

Pas de surprise pour la réalisation du plan de formation. La démarche est poursuivie dans des conditions correctes. On considère qu'il s'agit d'un point d'étape.

#### **Orientations générales du Plan de Formation 2014 - Information consultation (Article L.2323-33 du Code du Travail)**

Nous sommes en dernière année de ce programme pluriannuel.

Sur ces deux derniers sujets, le vote a été favorable à l'unanimité

**La CFDT : s'engager pour chacun, agir pour tous**

**Prochain Comité d'Etablissement le 30 août 2013**

**Attention nouveau site** pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) :  
rendez-vous sur : <http://www.cceuesmgen.fr>

**Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic**  
<http://www.cfdt-mgen.org>